



Séance publique du: 8 novembre 2018

**Arrondissement et
Province de Liège**

N° BCE: 0216.694.535

Service: Finances

Agent traitant: Liliane DUPONT

Objet: Taxe sur les
centimes additionnels au
précompte immobilier.

Exercice 2019

040/371-01

Présents:

M. ROUFFART, Conseiller-Président,

V. DEFRANG-FIRKET, Bourgmestre,

B. HONS, C-A. VERSCHUEREN, M. A-G. KRUPA, M. BIHET, Echevins,

Diana PICONE, Présidente du CPAS,

A. CORTIS, V. LAPLANCHE, F. PICHHAULT, D. CUYPERS, S. CAPRASSE,

F. CRUNEMBERG, C. JADOT, J-C. BARBIER, A. DELFOSSE, J-P. ETIENNE,

F. DE LAMINNE DE BEX, A. RENARD, F. MARGOTTY, C-H. THIELEN et

S. DE SIMONE, Conseillers.

X-Y. CLEMENT, Directeur général

Copies:

Le Conseil communal:

Vu les articles 41, 162 et 170 de la Constitution ;

Vu le Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L.1122-30 et L.1331-3 et L3122-2, 7°;

Vu le Code des impôts sur les revenus, notamment les articles 249 à 256 et 464 ;

Vu la circulaire budgétaire relative à l'élaboration des budgets communaux de la Régie wallonne à l'exception des communes de la Communauté germanophone pour l'année 2019 ;

Vu l'avis favorable du Receveur, sollicité en date du 08/10/2018 et annexé à la présente délibération ;

Attendu que celui-ci a remis cet avis dans le délai requis, à savoir le 19/10/2018 ;

Vu la situation financière de la Commune;

Sur proposition du Collège communal ;

Après en avoir délibéré,

Par 16 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention;

ARRETE :

Article 1*- Il est établi, pour l'exercice **2019**, **2.800** centimes additionnels communaux au précompte immobilier.

Article 2*- Ces centimes additionnels seront perçus par l'Administration des Contributions Directes, conformément au code des impôts de l'Etat fédéral.

Article 3*- La présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L1133-1 à 3 du CDLD et sera mise à exécution après sa transmission au Gouvernement wallon.

Le Directeur général,
Xavier-Yves CLEMENT

Le Président,
Marcel ROUFFART

POUR EXTRAIT CONFORME:

Le Directeur général,
Xavier-Yves CLEMENT



La Bourgmestre,
Virginie DEFRANG-FIRKET